



Pas de déménagement de l'Ecole de commerce en vue

La Neuveville Mercredi, les députés du Grand Conseil ont voté à l'unanimité pour ne pas approfondir la question d'un déménagement de l'institution à Bienne. Au lieu de ça, il faudra négocier le loyer.

Donna Leonie Gallagher

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) a proposé au Grand Conseil d'étudier la possibilité d'un déménagement de l'Ecole supérieure de commerce de La Neuveville à Bienne, dans les locaux vacants de la rue de la Gabelle 18. La raison? le loyer de l'infrastructure de la rue des Vergers 20, jugé trop cher. «Chaque printemps, la Commission fait un point sur le portefeuille du Canton. Là où l'on peut économiser, il faut le faire», déclare en préambule le porte-parole de la CIAT. «C'est pourquoi nous souhaitons analyser la question d'un déménagement.»

Une possibilité qui a fait bondir la députée UDC neuvevilloise, Anne-Caroline Graber. «Cette proposition nous semble incongrue à plus d'un titre», lance-t-elle depuis la tribune, juste après avoir rappelé à toutes et tous sa fonction d'enseignante dans l'institution concernée. «La CIAT traite évidemment des investissements et des locaux, toutefois sans prendre de décisions sur le fond, ce qui semble être le cas ici.» La Commission empièterait ainsi sur les prérogatives de Direction de l'instruction publique et les projets d'Avenir Berne romande.

Négocier avant tout

Qui plus est, d'après la députée, «il est impensable que le Jura bernois soit victime d'une «biennisation» supplémentaire». Anne-Caroline Graber fait ici référence au récent déménagement dans la cité seelandaise de l'Ecole de maturité spécialisée, autrefois à Moutier, ainsi qu'à la prochaine arrivée du ceff Artisanat, et, à titre transitoire, du Pôle justice et police.

Quant à savoir si le déménagement forcé de l'un des deux sites neuvevillois de l'Ecole de commerce signifierait que l'entier de l'établissement scolaire serait relocalisé dans la cité seelandaise, la question reste ouverte.

Toujours au nom de la Députation francophone, le socialiste biennois Karim Saïd propose une alternative: avant d'envisager un déménagement, il faut déjà négocier avec le bailleur de l'immeuble de la rue des Vergers 20, pour que ce dernier ajuste le loyer à la fourchette inférieure des prix habituellement pratiqués dans la région.

De plus, comme le précise sa collègue de Malleray Sandra Roulet Romy, qui est aussi vice-présidente du Gymnase français de Bienne et du Jura bernois, le fait que la stratégie de formation soit déjà sur la

”

Il est impensable que le Jura bernois soit victime d'une «biennisation» supplémentaire.

Anne-Caroline Graber
Députée UDC neuvevilloise

table en ce moment justifie le renoncement à un déménagement précoce de l'Ecole neuvevilloise. «Ces réflexions risquent de toute manière d'aboutir à une réorganisation des Ecoles de commerce de la partie francophone du canton de Berne», déclare-t-elle à la tribune. Maurane Riesen, socialiste neuvevilloise, renchérit: «Nous parlons d'un loyer qui se trouve tout à fait dans la fourchette des prix normaux, notamment parce que les locaux abritant des salles de classe sont souvent plus chers que ceux qui abritent des bureaux», affirme-t-elle. «Je vous prie de respecter

les institutions et les processus politiques.»

Surprenante unanimité

Le sujet a aussi quelque peu déchaîné les passions à travers l'hémicycle, puisque les déclarations se sont enchaînées. «La Députation francophone propose quelque chose qui semble évident, à savoir tenter de négocier le loyer avant d'entreprendre toute autre chose», lance l'UDC Raphael Lanz. De son côté, l'UDF Bruno Martin a avancé un autre argument: «L'intention de déménager l'Ecole de commerce à Bienne ne nous semble pas opportune, notamment à cause

des nouvelles restrictions de circulation autour de la gare.»

Finalement, la quasi-intégration

du **Grand Conseil** s'est rangée du côté de la Députation francophone, puisque le contre-

projet a été accepté par 147 voix et quatre abstentions. «Nous ne pensions pas du tout que le

résultat serait aussi clair, mais nous en sommes très heureux!» conclut Karim Saïd.



La Neuveville devrait pour le moment conserver son Ecole de commerce.

archives

42 millions de francs pour relocaliser des étudiants biennois

Mercredi, les **députés bernois** ont validé à l'unanimité un crédit de 42,8 millions de francs destiné à relocaliser temporairement pas moins de 2000 élèves biennois. Dans les 15 prochaines années, la Ville de Bienna devra en effet rénover profondément trois bâtiments, abritant deux établissements scolaires. A la rue Wasen 5 et au chemin de la Ciblerie 45, sièges du Centre professionnel de formation de Bienna (**CFP**), et à la route de Soleure 102, pour l'Ecole supérieure ES Bois.

Etant donné l'importance des travaux à venir et leur durée, l'exploitation devra être interrompue et les étudiants relocalisés. Le crédit accordé par le **Grand Conseil** est destiné à financer cette alternative, notam-

ment parce que le **Canton** est de toute manière responsable de trouver une solution.

Pièces modulaires

La solution était toute trouvée par la Ville de Bienna: une parcelle des Champs-de-Boujean, sur laquelle pourront être aménagés quatre corps de bâtiments de même taille, constitués d'éléments en bois préfabriqués et comportant chacun trois étages, afin d'héberger provisoirement les bâtiments de formation. Les nouveaux bâtiments ainsi que l'installation photovoltaïque intégrée seront construits selon la norme Minergie. Au total, ces locaux provisoires mettront à disposition une surface de 6000 m², ce qui suffira à accueillir les 180 cours hebdomadaires.

La taille des salles de classe seront, quant à elles, établies en fonction des règles **can-tonales**. Les Ecoles professionnelles ayant besoin d'équipements spéciaux, les locaux provisoires seront aménagés de manière modulaire. La taille des pièces et leur configuration pourront être adaptées en fonction des besoins des personnes les utilisant. Les salles spécialement aménagées (administration, technique, ateliers, laboratoires) se trouveront au rez-de-chaussée, tandis que les salles de classes standards seront situées aux deux étages supérieurs.

Finalement, le crédit est passé comme une lettre à la poste, puisque sans la moindre discussion, il a été accepté.